

Département du Bas-Rhin
Arrondissement
de Haguenau-Wissembourg
Nombre d'élus : 19
Élus : 19
En fonction : 19
Présents : 14

Commune de MOMMENHEIM
Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 janvier 2025

Sous la présidence de M. Francis WOLF, le maire.

M. Joseph AMMANN - M. Jérôme BERTIN - M. Alain BIETH - M. Steve FUHRMANN
Mme Aniko JUNG - Mme Agnès KAMMERER - M. Alain KEITH
Mme Caroline KIEFFER-MARTZ - M. Jeannot KLEIN - Mme Anne-Sophie LEMMEL
M. Gérard MITTELHAEUSER - M. Eric MULLER - Mme Marie Louise MUNCHENBACH-KELLER.

Absents excusés :

- Mme Florence GUTH avec pouvoir à Mme Caroline KIEFFER-MARTZ
- Mme Aurélia HEINRICH avec pouvoir à Mme Anne-Sophie LEMMEL
- Mme Elisabeth JAECK avec pouvoir à M. Eric MULLER
- M. Jean-Luc GWISS avec pouvoir à M. Jeannot KLEIN
- Mme Sandra WILLMANN avec Pouvoir à Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

7. DON A LA PROTECTION CIVILE AU PROFIT DE MAYOTTE.

Rapporteur : Le maire

L'île de Mayotte, Département français d'Outre-Mer, a été dévastée par le cyclone Chido le 14 décembre 2024.

Pour venir en aide aux différentes instances et organisations qui oeuvrent à l'aide aux populations et à l'organisation de la reconstruction, une importante solidarité nationale s'est mise en place de la part de particuliers, d'entreprises ainsi que de collectivités territoriales.

La commune de MOMMENHEIM souhaite apporter son soutien aux populations au travers d'un don de 1 000,00 € à la Protection civile qui intervient à MAYOTTE.

Il est demandé au Conseil municipal de valider ce don.

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,*

- **ALLOUE** une subvention d'un montant de 1 000,00 € au profit de la PROTECTION CIVILE dans le cadre de son intervention à MAYOTTE.

- **CHARGE** le maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tout document y afférent.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme,

Le Président, **Francis WOLF**, maire.

Le (la) secrétaire de séance, **Éric MULLER**, 1^{ER} adjoint au maire.

